

## Association Francophone de Tennis de la province de Liège

Le tirage au sort des tableaux d'interséries sera publié à l'issue du classement final des interclubs  
En cas d'égalité de points au classement final :

### 1. Si deux équipes sont concernées

- Si les deux équipes n'ont perdu aucune rencontre par forfait :
  - le résultat de la rencontre entre ces deux équipes est pris en considération ; l'équipe qui a remporté la victoire est classée avant l'autre ;
  - s'il y a égalité de victoires lors de la rencontre entre ces deux équipes, il sera tenu compte :
    - Perdu le plus petit nombre de sets en simple et en double,
    - En cas d'égalité de victoires et de sets, perdu le plus petit nombre de jeux en simple/double
    - En cas d'égalité de victoires , sets et jeux, le plus grand nombre de victoires en simple
    - En cas de nouvel ex æquo, le vainqueur de la rencontre est l'équipe qui, dans les matches de simple, a :
      - Perdu le plus petit nombre de sets ;
      - En cas d'égalité de sets perdus, perdu le plus petit nombre de jeux.

En cas de nouvel ex æquo, le vainqueur de la rencontre est l'équipe qui a remporté le 2<sup>ème</sup> double.

### 2. Si plus de deux équipes sont concernées

Seuls les résultats des rencontres entre ces équipes sont pris en considération pour déterminer le classement définitif.

Celui-ci est établi en observant, par ordre de priorité, les critères suivants :

- la perte de la rencontre par forfait, cas dans lequel l'équipe concernée est classée en dernier lieu ;
  - le plus grand nombre de points ;
  - le plus grand nombre de victoires (en simple et en double)
- Dans les divisions régionales A.F.T., ce point est supprimé.
- le plus petit nombre de sets perdus (en simple et en double)
  - le plus petit nombre de jeux perdus (en simple et en double)

Toutefois, dès qu'il ne reste que deux équipes ex æquo, l'article 39 1<sup>o</sup> est d'application

Si plus de deux équipes sont encore ex æquo, le classement est établi par tirage au sort.

Dans les divisions régionales A.F.T., la mention « égalité de victoires » est remplacée par « égalité de points » (1 simple = 1 point ; 1 double = 2 points).

## REGLEMENT

- Lors du 1<sup>er</sup> tour, les vainqueurs de chaque série jouent automatiquement à domicile
- A partir du 2<sup>ème</sup> tour, l'équipe qui a le plus de déplacements, reçoit (un Bye est considéré comme domicile)
- En cas d'égalité de déplacements, l'équipe qui a été tirée au sort la première, reçoit.

Les résultats des interséries doivent être encodés pour le

LUNDI 07 HEURES AU PLUS TARD.

Les résultats seront publiés sur notre site internet [www.aftliege.net](http://www.aftliege.net) le mardi soir au plus tard

**Association Francophone de Tennis de la province de Liège**

**DEUX EQUIPES SONT QUALIFIEES EN MESSIEURS, DAMES et JEUNES**

**SAUF**

**MESSIEURS I 2è et 3è série**

**MESSIEURS 45 I 3è série**

**MESSIEURS 45 IV 3è série**

**MESSIEURS 55 II 3è série**

**MESSIEURS 60 II**

**DAMES 30 I 4è série**

**JG – 14 I**

**ATTENTION : dans les poules avec 2 bye ou plus :**

**UNE SEULE EQUIPE QUALIFIEE**

